



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.32
11 octobre 1985

FRANCAIS

QUARANTIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA TRENTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 11 octobre 1985, à 10 heures

<u>Président</u> :	M. de PINIÉS	(Espagne)
Puis :	M. MOSELEY (Vice-Président)	(Barbade)

Débat général [9] (suite)

Allocution de Son Excellence le très honorable sir Peter Kenilorea, premier ministre des îles Salomon

Déclarations de :

M. Mnisi (Swaziland)
Mme Mauala (Samoa)
M. Amega (Togo)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE LE TRES HORORABLE SIR PETER KENILOREA, PREMIER MINISTRE DES ILES SALOMON

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Ce matin l'Assemblée va entendre une déclaration prononcée par S. Exc. sir Peter Kenilorea, premier ministre des îles Salomon.

Sir Peter Kenilorea, premier ministre des îles Salomon, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à S. Exc. sir Peter Kenilorea, premier ministre des îles Salomon, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée.

Sir Peter KENILOREA (interprétation de l'anglais) : Je transmets à cette assemblée les salutations amicales et les félicitations du peuple et du Gouvernement des îles Salomon. Je voudrais également, monsieur le Président, vous exprimer mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de cette session historique. Je vous assure du plein appui et de la pleine coopération de ma délégation.

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude à votre prédécesseur, l'ambassadeur Paul Lusaka, représentant de la Zambie, pour sa conduite exemplaire des travaux de l'Assemblée lors la précédente session. Nous lui sommes reconnaissants des activités qu'il a déployées pour préparer et organiser cette session commémorative.

Puisque je ne serai pas en mesure de participer à cette importante session du quarantième anniversaire des Nations Unies, je souhaite dès maintenant rendre hommage à tous les anciens présidents de l'Assemblée générale pour le travail qu'ils ont accompli. Leur dévouement, leur courage et leur intégrité, qui reflètent cette qualité humaine fondamentale qu'est l'humilité, ont beaucoup contribué à ce que perdure l'esprit durable dans lequel cette noble instance a vécu et oeuvré durant ces 40 dernières années. Nous exprimons notre reconnaissance à ces hommes et à ces femmes citoyens de premier plan du monde.

Je voudrais remercier et féliciter sincèrement le Secrétaire général pour son dévouement sans faille à la promotion de la paix et de la sécurité, les nobles et

Sir Peter Kenilorea (îles Salomon)

louables idéaux à partir desquels les Nations Unies ont été conçues, créées et dont elles se sont inspirées ces 40 dernières années. En vérité, la persévérance avec laquelle oeuvrent les Nations Unies pour le mieux être de l'humanité, en de nombreux moments difficiles et dans des régions de paix ou en proie à des conflits, est rendue possible par les conseils judicieux du Secrétaire général. Nous lui en sommes profondément redevables, à lui et à ces prédécesseurs.

J'associe la délégation des îles Salomon aux autres délégations qui ont exprimé leurs sincères condoléances au peuple et au Gouvernement du Mexique à la suite de l'événement tragique qui s'est produit dans ce pays le mois dernier. Les pertes humaines et matérielles qu'ils ont subies et les indicibles souffrances qui leur ont été infligées nous ont profondément attristés. J'offre en tout humilité notre appui et nos prières à nos frères et soeurs du Mexique.

Notre monde d'aujourd'hui diffère grandement de celui d'il y a 40 ans, à l'époque où les Nations Unies ont été créées. Depuis la chute des empires puissants, la carte politique a radicalement changé avec la création de nouveaux Etats. Le nombre des Membres de notre organisation en est la preuve. Il n'y avait que 51 Membres à sa création; il y en a aujourd'hui 159.

En ce qui concerne le développement économique et social, la science et la technologie ont permis de trouver les moyens d'améliorer les conditions humaines. L'homme est allé sur la lune, et l'exploration de l'espace n'est plus une fiction. On produit des armes nouvelles et sophistiquées les unes après les autres et la destruction totale de la planète est dans le domaine du possible. Dans ce contexte, l'espoir et le désespoir se profilent tout deux à l'horizon. Comme le Secrétaire général l'a souligné avec sagesse dans le rapport qu'il a présenté en 1985, le choix entre ces deux options est nôtre. C'est là notre défi pour l'avenir.

Les Nations Unies ont été critiquées par certains pour ne pas avoir vécu et oeuvré en accord avec son principal objectif : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. On a dit que l'Assemblée générale s'enlise souvent dans des querelles politiques à tel point qu'elle perd de vue l'objectif qu'elle s'est fixé, qui est de résoudre les problèmes qui lui sont soumis.

M. Peter Kenilorea (îles Salomon)

On a également prétendu que l'Organisation dans son ensemble devenait trop politisée. Si je ne suis pas en mesure de récuser de telles assertions, je peux toutefois déclarer que le principal de ses nombreux succès réside dans sa survie même pendant ces 40 dernières années et dans le fait qu'en s'acquittant de sa fonction essentielle de maintien de la paix et de la sécurité internationales, elle nous a évité une troisième guerre mondiale. Ainsi, en réfléchissant à ces 40 dernières années, je ne tiens pas à me pencher sur les aspects négatifs de notre organisation. Je souhaite plutôt me pencher sur la marche à suivre dès à présent, en consolidant nos forces. Je crois que nous devrions nous tourner vers l'avenir avec davantage de détermination et de confiance pour faire "Les Nations Unies pour un monde meilleur".

Les îles Salomon est un jeune membre de cette assemblée. Nous sommes entrés à l'Organisation en septembre 1978, mais nous n'avons pas pu avoir une mission permanente auprès de cette organisation qu'en juillet 1984. Cette situation, sans rapport avec notre haute considération pour les Nations Unies, ses membres et ses institutions, était simplement due à notre manque de ressources financières et de personnel. Notre adhésion à cette organisation est un aspect fondamental de notre politique étrangère. En tant que petite nation insulaire, nous estimons que les Nations Unies sont l'instance la plus apte à protéger nos intérêts dans nos transactions avec la communauté internationale tant au plan bilatéral qu'au plan multilatéral. Notre mission permanente ici est notre première mission diplomatique outre-mer. Le fait que nous ayons accordé une priorité absolue à ce poste reflète deux points importants.

Premièrement, par notre présence ici, nous pouvons, grâce à des contacts quotidiens avec les autres Etats Membres, avoir des consultations sur de nombreux sujets qui présentent un intérêt pour notre nation, notre région et la communauté internationale; lorsque des divergences apparaissent, nous pouvons expliquer nos différences, lorsque les points de vue sont opposés, nous sommes mieux à même de comprendre et de juger la position des autres.

Deuxièmement, nous attachons une grande importance à l'activité des Nations Unies et de ses nombreuses institutions dans tous les domaines du développement politique, économique, social et culturel, pour le mieux-être général de la communauté mondiale, notamment des pays en développement. Il est vrai qu'avant même d'adhérer aux Nations Unies, nous recevions d'ores et déjà

M. Peter Kenilorea (îles Salomon)

l'aide d'un certain nombre d'institutions des Nations Unies mais une fois Membre des Nations Unies nous avons compris que nous pouvions obtenir davantage pour améliorer notre sort afin d'être en mesure de contribuer à l'amélioration des Nations Unies et de la communauté internationale.

Nous connaissons les limites et les faiblesses de notre petite nation insulaire, mais nous avons confiance dans les Nations Unies. Nous estimons que les Nations Unies auront un rôle vital à jouer dans l'avenir du monde, d'ici 40 ou 80 ans ou d'ici un siècle. L'expérience des 40 dernières années atteste clairement de ce fait. On pourrait réaliser bien davantage si le rôle futur des Nations Unies pouvait être clairement défini, compris, jugé et rempli de manière positive. A cet égard, j'estime qu'il est utile de réfléchir à la proposition du Secrétaire général d'après laquelle :

"l'Organisation des Nations Unies a pour rôle essentiel d'être le socle sur lequel s'édifiera le système international de l'avenir, un système qui reconnaisse pleinement la souveraineté nationale mais qui admette aussi que certaines nécessités et des préoccupations de l'heure appellent d'urgence autre chose encore." (A/40/1, p. 4)

- c'est-à-dire quelque chose qui dépasserait les accords actuels aux termes desquels l'Organisation opère.

C'est un défi qui exige un examen sérieux et que nous devons relever. A bien des égards, cette proposition remet en cause l'applicabilité de la Charte des Nations Unies et le respect que nous lui devons, aussi bien au niveau individuel en tant qu'Etat souverain qu'au niveau collectif en tant que communauté internationale.

Les domaines les plus importants qui appellent notre attention sont l'autorité de l'Assemblée générale et le rôle du Conseil de sécurité. Il semble que, dans bien des cas, les décisions et les résolutions de l'Assemblée générale ne sont appliquées que par les Membres qui les appuient et qu'elles sont méconnues par les autres. Peut-être est-ce dû à certains intérêts nationaux égocentriques fondés sur le principe en vertu duquel la souveraineté nationale transcende nécessairement l'autorité de l'Assemblée générale. Si tel est le cas, il s'agit là assurément d'une question qui mérite d'être examinée minutieusement.

La disposition relative au veto au Conseil de sécurité et l'application inefficace des décisions et des résolutions de cet organe méritent également d'être

M. Peter Kenilorea (îles Salomon)

étudiées de près. Cet organe important, aussi bien intentionné soit-il, se trouve limité dans ses moyens d'action en raison de son système de castes, c'est-à-dire les membres permanents et les membres non permanents, et des pratiques antidémocratiques auxquelles recourent ceux qui ont le pouvoir potentiel de détruire complètement le monde et qui consistent à opposer un veto aux décisions importantes. Il est ironique de constater que les pratiques totalitaires et autocratiques que nous déplorons ont droit de cité au Conseil en vertu de la disposition relative au veto. Lors de la discussion sur la composition du Conseil de sécurité qui a été proposée, ce problème du veto devrait être examiné afin de démocratiser le processus de prise de décisions du Conseil.

On pourrait examiner d'autres domaines et d'autres aspects du système des Nations Unies. Par exemple, les groupements régionaux officiels présenteront-ils un intérêt aussi grand à l'avenir? Nous ne comprenons pas, par exemple, pourquoi l'Australie et la Nouvelle-Zélande, deux pays amis dans la région du Pacifique sud, sont membres de l'Europe occidentale et d'autres groupes tandis que leurs voisins, les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Samoa, le Vanuatu et les îles Salomon appartiennent au groupe asiatique. Et qu'en est-il des protocoles qui exigent que les représentants accrédités d'un Etat Membre aient une résidence permanente au Siège de l'Organisation avant de pouvoir être reconnus? Ne serait-il pas possible de faire preuve de souplesse en cette période de changement?

Voilà quelques-unes des questions qui à mon avis méritent réflexion alors que nous nous acheminons vers le XXI^e siècle en tant qu'organisation unique capable de nous rassembler tous ici en dépit de notre grande diversité.

Il y a toujours des problèmes qui requièrent une attention immédiate : les problèmes politiques en Afrique australe, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique centrale et les problèmes économiques dans le monde entier mais de manière plus urgente dans les pays du tiers monde. Nous devons traiter ces questions dans un nouvel esprit d'association et d'égalité et avec un dévouement à l'humanité qui nous unissent tous.

Sir Peter Kenilorea (îles Salomon)

Mon gouvernement veut l'élimination complète de l'odieux système d'apartheid en Afrique du Sud. En ce qui concerne les sanctions, notre action est éloquente. Nous n'avons aucun contact quel qu'il soit avec ce régime raciste. Nous ne voyons pas pourquoi nous collaborerions avec un gouvernement qui offense la dignité humaine. La perpétuation de la suprématie de la minorité au détriment de la démocratie doit cesser.

S'agissant de la Namibie, mon gouvernement appuie sans réserve l'octroi de l'indépendance dans les plus brefs délais, conformément aux aspirations du peuple namibien et à l'appui écrasant de la communauté internationale.

Une solution juste et durable au conflit du Moyen-Orient est devenue aujourd'hui encore plus urgente. Les îles Salomon reconnaissent le droit d'Israël à l'existence tout en souscrivant au principe d'une patrie pour le peuple palestinien. Nous prions encore une fois les parties intéressées de poursuivre la recherche de la paix dans cette région en tant qu'objectif ultime. La guerre entre l'Iran et l'Iraq a entamé sa cinquième année sans qu'il y ait de règlement pacifique en vue. La prolongation de cette guerre a provoqué de nombreuses pertes en vies humaines. Nous espérons sincèrement qu'une paix durable pourra être négociée aussitôt que possible.

Aujourd'hui nous renouvelons notre condamnation vigoureuse de l'occupation de l'Afghanistan par les forces étrangères. Elle dure maintenant depuis six ans, et l'Union soviétique a montré qu'elle ne veut pas le retour de la démocratie dans ce pays. Les îles Salomon déplorent cet acte d'agression et le considère comme un exemple de tyrannie et de néo-colonialisme.

En tant que pays voisin de l'Asie du Sud-Est, les îles Salomon estiment que la paix et la sécurité dans cette région sont essentielles à son propre épanouissement et à son propre essor. Aussi sommes-nous préoccupés par l'occupation du Kampuchea par des forces étrangères, qui représente une menace véritable pour la paix et pour notre sécurité. Encore une fois, nous demandons le retrait total de toutes les forces étrangères afin que la démocratie puisse suivre son cours, comme le souhaite le peuple kampuchéen. A cet égard, nous continuerons d'appuyer l'initiative prise à cette fin par l'ANASE.

La situation dans la péninsule coréenne exige également l'attention des Nations Unies; je veux parler de l'admission de ces deux pays aux Nations Unies. Le processus de réunification constitue un objectif important mais nous sommes

Sir Peter Kenilorea (îles Salomon)

convaincus qu'il est indispensable d'admettre les deux Corée à l'Organisation pour faciliter une réunification qui devrait être poursuivie sans ingérence extérieure.

En Amérique centrale et en Amérique du Sud, il est encourageant de constater le rétablissement d'un gouvernement démocratique dans certains pays. Nous espérons que le conflit du Nicaragua sera bientôt réglé à l'amiable par les parties en cause et non sous l'effet de pressions extérieures.

La région du Pacifique sud est très spéciale, car c'est là qu'on trouve quelques-uns des Etats indépendants les plus petits au monde. Qui plus est, c'est une région pacifique. Nous voulons qu'elle le demeure.

Nos Etats insulaires sont répartis sur une zone très étendue, ce qui rend les communications difficiles. Nous avons des ressources limitées pour le développement industriel, mais nous sommes lourdement tributaires de nos ressources marines. C'est pourquoi nous nous inquiétons des essais nucléaires et de la rivalité entre les superpuissances dans notre région. Voilà pourquoi nous demandons aux Nations Unies de sauvegarder nos intérêts.

Nous avons condamné dans les termes les plus énergiques les essais nucléaires dans la région du Pacifique sud. A titre individuel et collectif, par le biais du forum du Pacifique sud, nous avons fait connaître notre réaction au Gouvernement français, mais sa réaction a toujours été de méconnaître les vues et les préoccupations des gouvernements de la région du Pacifique sud.

De fait, il est déplorable qu'un membre permanent du Conseil de sécurité, de l'organe des Nations Unies qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, refuse toujours de la manière la plus inhumaine, d'entendre l'appel unanime lancé par les Gouvernements du Pacifique sud demandant la cessation des essais nucléaires dans notre région. On a fait valoir à maintes reprises que ce programme d'essais nucléaires ne posait aucun danger à notre environnement et à nos moyens de subsistance. Si tel est le cas, pourquoi le Gouvernement français n'effectue-t-il pas les essais en France? La France continue de revendiquer sa souveraineté sur la Polynésie, mais il faut se rappeler que dans ses aspects, c'est une revendication colonialiste, une revendication des plus inacceptables pour les Etats indépendants de la région du Pacifique sud.

Alors que le désarmement est un vœu universel, il est tout à fait déplaisant que ce même membre permanent du Conseil de sécurité continue d'accroître son arsenal militaire en Nouvelle-Calédonie. Les îles Salomon condamnent et déplorent

Sir Peter Kenilorea (îles Salomon)

cette action et prie instamment le Gouvernement français de se consacrer davantage à la paix et la sécurité des peuples de la région du Pacifique sud au lieu de songer à ses propres intérêts impérialistes.

Dans ce contexte, il est regrettable de noter que notre région est maintenant le théâtre d'activités terroristes. Le premier cas fut le sabordement du navire Greenpeace, le Rainbow Warrior, à Auckland (Nouvelle-Zélande) au début de cette année. Un homme innocent a été tué à l'issue de cette action préméditée. Et tout le monde sait, et le Premier Ministre français l'a annoncé récemment, que ce sont de hautes autorités françaises qui ont ordonné le minage de ce navire.

Nos voisins dans la région ont déjà mentionné le Traité relatif à une zone dénucléarisée dans le Pacifique sud. C'est là un Traité important pour tous les pays du Pacifique sud. Les îles Salomon ne l'ont pas encore signé mais elles sont en train de réexaminer attentivement certains aspects techniques relatifs à la politique générale en matière de bâtiments à propulsion nucléaire ou porteurs d'engins nucléaires.

Notre politique à cet égard est simple et franche : les îles Salomon n'autoriseront ni vaisseau ni avion à propulsion nucléaire ou transportant des armes nucléaires dans ses eaux, son espace aérien et ses ports, compte tenu, bien entendu, des dispositions du droit international relatives au passage libre et innocent. Cela est conforme au principe d'après lequel nous ne souscrivons pas à la mise au point et à l'emploi de dispositifs qui visent la destruction humaine.

Nous espérons que les autres Etats respecteront cette politique sur la base d'une amitié véritable et au profit des générations futures. En fait, cela prouve notre stricte adhésion aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies tels qu'ils sont consacrés dans le Préambule et dans l'Article premier. Nous serons heureux d'engager des discussions bilatérales avec tout Etat qui a des vues différentes sur ce sujet.

Sir Peter Kenilorea (îles Salomon)

L'armement et le développement en cette ère nucléaire ne peuvent être qu'incompatibles. Les îles Salomon ont constamment demandé aux superpuissances un désarmement réaliste. Nous espérons donc sincèrement que les pourparlers de Genève entre les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique permettront de créer le contexte et la base nécessaires à la poursuite de la réalisation de cet objectif important d'un désarmement réaliste.

J'estime qu'il est tout à fait opportun, dans ce contexte, de rappeler notre souci permanent concernant les crédits budgétaires alloués à des fins militaires. Il est très décourageant de noter qu'au fil des années ces budgets n'ont cessé d'augmenter, pour atteindre des milliards de dollars. Pour cette année seulement, le monde aura dépensé 1 000 milliards de dollars à des fins militaires.

Comme on l'a noté lors d'une conférence donnée par Willy Brandt, lauréat du prix du tiers monde en 1985 "Cela équivaut à une condamnation à mort pour des millions d'êtres humains".

Pour de petits Etats insulaires, dont des budgets nationaux annuels sont bien inférieurs au budget alloué à un ministère dans des nations industrialisées, ce genre de dépenses est une catastrophe pour notre développement, pour nos efforts dans le domaine de l'agriculture et de l'éducation et dans nos tentatives d'amélioration des services essentiels de santé, d'approvisionnement en eau potable et de nos modestes infrastructures économiques. De toute évidence, il y a un grave déséquilibre entre le développement, notamment dans les pays du tiers monde, et l'accroissement des potentiels militaires dans les Etats industrialisés. C'est certainement incompatible avec les buts des Nations Unies en matière de coopération internationale en vue de résoudre les problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires.

La décolonisation est un domaine auquel les Nations Unies ont contribué de manière significative et avec succès au cours des 40 dernières années, notamment depuis la Déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Dans le Pacifique sud, cette transition s'est faite de manière pacifique pour les Etats insulaires indépendants. Toutefois, le processus n'est pas terminé, notamment dans les régions administrées par la France.

D'autres groupes d'îles ont contracté des arrangements spéciaux. Les îles Cook et Nioué ont choisi démocratiquement de demeurer autonomes en libre association avec la Nouvelle-Zélande; dans le cas de l'atoll de Tokelau, le peuple

Sir Peter Kenilorea (îles Salomon)

souhaite rester encore sous l'administration de la Nouvelle-Zélande qui, conformément aux obligations imposées par la tutelle des Nations Unies, rend compte régulièrement des événements qui se déroulent dans ce territoire; et les Samoa américaines, bien sûr, selon le vœu exprimé par le peuple, demeurent une possession des Etats-Unis.

Au nord de l'Equateur se trouvent les Territoires sous tutelle des Iles du Pacifique qui, cela est bien connu, élaborent avec les Etats-Unis le meilleur arrangement possible pour leur futur statut politique et constitutionnel.

Au sujet de ces territoires, je tiens à exprimer au nom de mon gouvernement et de mon peuple, notre profonde tristesse à la suite de l'assassinat de l'ancien président des Palaos. Les circonstances qui entourent cet incident regrettable ne sont toujours pas éclaircies mais nous espérons sincèrement que cet incident n'entravera pas les progrès que le peuple des Palaos et le Gouvernement des Etats-Unis cherchent à réaliser.

L'histoire de la décolonisation dans notre région au cours de ces 20 dernières années pourrait être considérée comme quelque chose d'heureux, mais la situation à l'heure actuelle est différente. Les effusions de sang et les pertes en vies humaines qui se sont produites tout à fait récemment en Nouvelle-Calédonie ont terni le tableau.

Mon gouvernement se prononce sans réserve en faveur de l'indépendance pour tous les peuples et territoires coloniaux. Par conséquent, nous appuyons l'indépendance pour tous les territoires des Iles du Pacifique, comme leurs populations en expriment expressément le désir.

Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, nous partageons le point de vue selon lequel la seule voie sensée pouvant conduire à la paix dans ce territoire est l'indépendance, laquelle, à notre avis, ne signifie pas l'indépendance en libre association avec une autre entité politique. Je prie donc instamment le Gouvernement français de faire rapidement en sorte que la Nouvelle-Calédonie devienne un Etat souverain et indépendant. A mon avis, la première mesure consisterait logiquement à consulter les organes appropriés des Nations Unies dans la recherche de la décolonisation de ce territoire.

Je suis heureux de voir que des élections ont eu lieu récemment et que la majorité de la population autochtone de la Nouvelle-Calédonie a pu y participer. Les résultats ont révélé la volonté authentique des Canaques de décider de leurs propres affaires et de leur avenir.

Sir Peter Kenilorea (îles Salomon)

Ces résultats ont également mis fin, une fois pour toutes, à la propagande fallacieuse selon laquelle les groupes en faveur de l'indépendance ne constituaient pas une force représentative en Nouvelle-Calédonie. Ils ont également montré que, d'une manière générale, il est indispensable de procéder à une réforme électorale avant le prochain référendum. J'espère sincèrement que la France, qui a beaucoup de ressources, ne manquera pas d'instituer un système électoral qui garantira les droits inaliénables des Canaques et de ceux qui souhaitent sincèrement faire de la Nouvelle-Calédonie leur foyer.

Les Nations Unies et d'autres organisations multilatérales sont la base de la coopération internationale et régionale. La création de notre mission permanente ici en est la preuve. Nous tenons donc à exprimer toute notre gratitude à nos amis du Commonwealth pour avoir appuyé l'aide financière de l'Australie en vue de créer et d'entretenir les locaux qui abritent notre mission ainsi que celle des Maldives, de Samoa et du Vanuatu.

En matière de coopération internationale, la Convention sur le droit de la mer revêt une importance toute particulière pour les îles Salomon, qui sont une nation insulaire. La coopération régionale entre les pays du Pacifique sud joue un rôle clef pour le développement de nos pêcheries et de nos ressources marines. L'Agence du forum des pêcheries située dans les îles Salomon et la Commission du Pacifique sud, dont le siège se trouve en Nouvelle-Calédonie, contribuent de manière importante à la coordination entre la gestion, la protection de nos pêcheries et les recherches menées en la matière. Je note avec intérêt la volonté des Etats-Unis de coopérer avec nous au développement de nos pêcheries. Cette volonté avait été annoncée devant cette assemblée par M. George Shultz, secrétaire d'Etat américain, le 23 septembre 1985 en ces termes :

"Nous nous sommes joints à eux dans un effort résolu pour négocier promptement un accord sur les pêcheries régionales qui soit profitable à tous." (A/40/PV.4, p. 48)

Nous espérons sincèrement et véritablement qu'aucune attitude de domination dans le seul but d'acquérir une certaine supériorité sur nos petits Etats ne viendra saboter ces négociations. En outre, nous espérons pouvoir élaborer un accord juste pour tous qui reconnaîtra et acceptera notre souveraineté sur nos différentes pêcheries à l'intérieur des 200 milles et des zones économiques exclusives.*

* M. Moseley (Barbade), vice-président, assume la présidence.

Sir Peter Kenilorea (Iles Salomon)

Lorsque j'ai pris la parole devant l'Assemblée en septembre 1978 au sujet de l'admission des îles Salomon aux Nations Unies, j'ai exprimé notre attachement aux Nations Unies et aux principes de la Charte. Je réitère aujourd'hui cet attachement et je demande humblement à tous de consacrer à nouveau, en cette Année internationale de la jeunesse, cette noble organisation à nos jeunes générations, dont le bonheur futur est notre responsabilité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je désire remercier le Premier Ministre des îles Salomon de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. MNISI (Swaziland) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, du Gouvernement de Sa Majesté et du peuple du Royaume du Swaziland, d'exprimer notre profonde reconnaissance et nos félicitations les plus sincères à M. Jaime de Piniés pour son élection bien méritée à la présidence de cette quarantième session historique de l'Assemblée générale.

Ma délégation est certaine que sa sagesse et sa riche expérience diplomatique imprimeront à cette importante session l'élan nécessaire pour que ses travaux soient couronnés de succès. C'est pourquoi ma délégation s'engage à fournir son soutien sans réserve et sa pleine coopération à toutes les délibérations cruciales se déroulant au sein de cette assemblée.

La délégation du Swaziland souhaite aussi exprimer ses chaleureux remerciements au Président sortant, S. Exc. M. Paul Lusaka, de la Zambie. Ma délégation salue ce frère africain de notre partie de l'Afrique qui non seulement a su donner la preuve de ses talents et de sa prudence, mais a également dirigé les travaux de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale en faisant preuve de remarquables qualités de chef.

Je voudrais une fois encore exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général des Nations Unies, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, ainsi qu'à tout son personnel des Nations Unies, pour la noble mission dont ils continuent de s'acquitter au service de la communauté internationale. Nous tenons également à leur rendre hommage pour les excellents rapports des Nations Unies en notre possession ainsi que pour les efforts inlassables qu'ils déploient en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La délégation du Royaume du Swaziland voudrait, au nom du Gouvernement de Sa Majesté et du peuple du Swaziland, exprimer ses sincères condoléances au peuple

M. Mnisi (Swaziland)

et au Gouvernement du Mexique pour la tragédie et les lourdes pertes humaines et matérielles provoquées par le tremblement de terre qui a récemment frappé leur patrie bien aimée.

Ma délégation est fermement et sincèrement convaincue que les anniversaires sont l'occasion de réfléchir sérieusement et de faire le bilan, en particulier lorsqu'il s'agit de la direction des affaires politiques internationales. C'est pourquoi j'estime que le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies représente, pour les Etats Membres, une occasion unique et excellente en la matière. Je me dois de mentionner qu'au Swaziland, nous gardons un souvenir vivace et douloureux de la première et de la seconde guerres mondiales ainsi que de leurs conséquences historiques. En effet, cette époque a été marquée par la destruction totale des réalisations de l'homme sur notre planète, et par un gigantesque bouleversement dans la diplomatie mondiale, qui a donné naissance à de dangereux concepts sur la conduite à adopter en matière de diplomatie internationale. Si nous ne profitons pas de l'occasion de réfléchir qui nous est offerte actuellement, la génération actuelle ne nous pardonnera jamais d'avoir laissé échapper cette occasion en or de sauver l'humanité du désastre qui la menace.

Je crois honnêtement que les gens, de par leur nature, ont tendance à critiquer toutes choses sur terre et à parler constamment d'échecs, et les Nations Unies ne sont pas à l'abri de ce comportement. Nous, du Royaume du Swaziland, attachons, au contraire, une très grande importance à l'existence des Nations Unies et au rôle de plus en plus grand qu'elles jouent pour le seul bien de l'humanité. C'est pourquoi nous continuons de nous féliciter de notre appartenance à l'Organisation.

Le Swaziland tient par-dessus tout à rendre hommage aux réalisations excellentes et admirables des Nations Unies en matière de décolonisation, réalisations qui ont transformé la composition de cette organisation, laquelle comptait 51 Etats Membres en 1945 et en compte 159 aujourd'hui.

Nous sommes également reconnaissants aux Nations Unies des efforts qu'elles déploient en faveur de la coopération économique internationale et du rôle qu'elles jouent afin d'encourager les Etats Membres à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. On frémit réellement à l'idée d'un monde sans Nations Unies, même en admettant qu'elles ne sont pas parfaites.

M. Mnisi (Swaziland)

Nous vivons aujourd'hui dans un monde instable, un monde menacé par toutes sortes de conflits, que ce soit entre les Etats ou à l'échelle mondiale. C'est pourquoi il incombe aux Etats Membres des Nations Unies de respecter la Charte et d'interpréter ses dispositions sacro-saintes avec le plus grand soin. La paix et la sécurité internationales semblent hors de portée aujourd'hui. De nombreuses nations ont tendance à rester indifférentes aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous en sommes profondément inquiets, car si cette tendance persistait, l'apocalypse pourrait s'abattre à nouveau sur le monde et le développement économique pacifique et les relations de bon voisinage appartiendraient au passé.

Ma délégation voit avec une inquiétude grandissante l'évolution de la situation économique, politique et sociale en Afrique australe. En fait, la question du système de l'apartheid, perpétué par le Gouvernement d'Afrique du Sud, a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de l'Assemblée il y a bien des années. Depuis, elle en a toujours discuté et a adopté de nombreuses résolutions et déclarations qui condamnent l'apartheid en Afrique du Sud.

De plus, les Etats Membres des Nations Unies ont lancé des appels incessants à l'Afrique du Sud, mais en vain, pour qu'elle abandonne progressivement sa politique de discrimination raciale fondée uniquement sur la couleur de la peau et qu'elle accorde le suffrage universel à son peuple.

Le Swaziland reconnaît qu'il faut établir d'urgence une société non raciale fondée sur les normes fondamentales de la démocratie, avec la participation de tous les peuples quelles que soient leur couleur, leur race ou leur appartenance politique ou religieuse.

De plus, ma délégation affirme que les problèmes de l'Afrique du Sud doivent être réglés pacifiquement, car la violence n'a jamais payé et nous avons appris à nos dépens qu'elle va à contre-objectif. C'est pourquoi nous sommes profondément affligés devant le bain de sang, sans précédent dans l'histoire contemporaine, provoqué par la politique d'apartheid dans cette partie de notre monde.

Néanmoins, selon le gouvernement de Sa Majesté, il n'est peut-être pas trop tard pour opérer des changements profonds en Afrique du Sud et pour que l'Afrique du Sud, dans un premier geste, libère sans conditions tous les prisonniers politiques pour ensuite entamer un processus de négociations avec tous les dirigeants authentiques de la communauté noire.

M. Mnisi (Swaziland)

Il y a exactement 14 ans, le Conseil de sécurité a mis fin au Mandat colonial de l'Afrique du Sud sur la Namibie. De même, de nombreuses résolutions ont été adoptées à l'unanimité par l'Assemblée demandant à l'Afrique du Sud de renoncer à sa mainmise sur la Namibie. Surtout, il est essentiel aussi que les Namibiens, comme tous les autres peuples, puissent jouir du droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

Par ailleurs, mon pays, comme beaucoup d'autres, avait nourri de grands espoirs lorsque le Conseil de sécurité avait adopté à l'unanimité, avec l'appui écrasant des grands pays occidentaux, sa résolution 435 (1978). Néanmoins, ma délégation s'inquiète de voir ces efforts bien intentionnés, reflet de la solidarité de la communauté internationale, déjoués par certains Etats Membres au plus grand mépris du droit à l'indépendance et des aspirations du peuple namibien.

Aussi réaffirmons-nous que les Namibiens ont trop longtemps souffert et demandons-nous la mise en oeuvre immédiate de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité pour épargner à l'humanité une nouvelle guerre meurtrière et de graves menaces à la paix et la sécurité internationales.

La délégation du Royaume du Swaziland est consternée de constater la rapide détérioration du climat de paix et de sécurité en Afrique australe. La politique agressive de déstabilisation destinée à perturber notre stabilité économique et politique, en particulier au Mozambique, après la signature de l'Accord de Nkomati, ne laisse pas de nous inquiéter.

Le Swaziland a souffert économiquement de plusieurs déraillements de wagons ferroviaires qui transportaient des produits d'exportation vers le port de Maputo, au Mozambique.

Les troubles qui se produisent dans les pays voisins ont des incidences sur le Royaume du Swaziland. En effet, nous devons partager nos maigres ressources avec les nombreux réfugiés qui viennent chez nous des Etats voisins.

Dès que l'on pose le problème de la déstabilisation de la région, on fait malheureusement trop souvent abstraction du Swaziland, malgré la contribution de notre pays à la paix dans la région.

Je réaffirme une fois de plus que le Swaziland est rigoureusement attaché à la politique et à la philosophie des négociations pacifiques que feu notre roi bien aimé, Sobhuza II, avait fermement énoncées. Surtout, l'histoire nous a enseigné maintes fois que la violence n'a jamais payé et n'a laissé qu'un sinistre héritage de contre-violence.

M. Mnisi (Swaziland)

Ma délégation ne peut manquer de faire part de sa sérieuse préoccupation de ce que nous ayons été les témoins, au fil des années, de grossières violations de la Charte des Nations Unies, en particulier des Articles 2, paragraphes 3 et 4, et 33, tout ceci, bien entendu, au détriment de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi le Gouvernement de Sa Majesté se soucie de voir que la situation explosive au Moyen-Orient, la guerre du golfe Persique, l'occupation prolongée du Kampuchea, de l'Afghanistan et du Tchad, continuent de priver les peuples de ces pays de leur droit inaliénable et sacro-saint à l'autodétermination. Nous constatons aussi avec inquiétude que ces tendances sont une cause directe de tensions et représentent par conséquent une sérieuse menace à la fois à la paix régionale et à la sécurité internationale. Ma délégation est fermement convaincue que la paix dans ces régions troublées ne peut être obtenue que par le retrait total de toutes les forces étrangères et la cessation de toute ingérence dans ces zones agitées de notre époque.

Dans notre quête de la paix et de la sécurité dans le monde, il est important de faire référence à la situation politique délicate qui continue de diviser la Corée du Nord et la Corée du Sud. Ma délégation affirme que la réunification de la Corée est une question que les Coréens doivent décider eux-mêmes à l'issue de négociations intercoréennes directes. Il incombe toujours aux Nations Unies de continuer d'encourager la reprise de ces pourparlers sans condition préalable ni ingérence extérieure.

La délégation du Royaume du Swaziland est tout aussi préoccupée de l'évolution de la situation en Amérique centrale et en Amérique latine. C'est pourquoi nous prions instamment toutes les parties concernées dse faire preuve à la fois de retenue morale et politique et de trancher leurs différends au moyen de contacts pacifiques. Nous demandons que l'on prête toute l'assistance possible au Groupe de Contadora afin de construire des ponts de paix dans cette zone agitée de la région.

Ma délégation est aussi particulièrement soucieuse de la récente tendance qui se manifeste et qui cherche à démanteler le rôle du multilatéralisme dans les relations économiques internationales.

C'est aussi avec la plus grande préoccupation que nous voyons l'état de nos économies dans beaucoup de pays en développement, en raison des scénarios économiques internationaux défavorables. Aussi, ma délégation se plaît-elle à répéter que le Swaziland est un petit pays sans littoral, dont le développement économique dépend uniquement de la bonne volonté des forces naturelles et du

M. Mnisi (Swaziland)

commerce extérieur. C'est pourquoi la baisse sans précédent des prix des produits de base et les scénarios économiques internationaux défavorables sont la cause d'un effondrement important dans notre fragile économie.

En conclusion, la délégation du Royaume du Swaziland souhaite réaffirmer que le Swaziland est un pays épris de paix, dont la politique étrangère est davantage dictée par le pragmatisme que par un réalisme politique et idéologique. De là, notre souci constant face à l'escalade sans précédent dans la prolifération de dangereux armements nucléaires, dont les résultats finals pourraient être la destruction totale de l'humanité.

Par-dessus tout, le Royaume du Swaziland est un ardent partisan des normes de la coopération économique internationale et croit fermement en l'esprit positif du multilatéralisme.

Ainsi, à cette quarantième session de l'Assemblée des Nations Unies, notre pays affirme son attachement indéfectible à la Charte des Nations Unies et réitère sa ferme conviction que les Nations Unies restent la seule tribune internationale qui convient pour trouver des solutions aux principaux problèmes du monde d'aujourd'hui. Par conséquent, il nous incombe à tous, en tant qu'Etats Membres, de renouveler l'expression de notre dévouement et notre attachement aux nobles objectifs et principes des Nations Unies.

Mme MAUALA (Samoa) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour la délégation de Samoa une grande satisfaction que de voir un président de votre envergure diriger les travaux de cette session, une session d'une importance toute particulière pour nous tous, le quarantième anniversaire des Nations Unies. Vos longues années de service sans pareil vous ont acquis, à vous et à votre pays, les plus hauts honneurs et le respect de tous et nous nous réjouissons de votre présidence. Nous sommes également heureux d'exprimer nos remerciements à S. Exc. M. Paul Lusaka pour avoir présidé les travaux de la trente-neuvième session avec autant de chaleur que de sagesse. Ses talents de diplomate et sa bonne humeur généreuse nous ont été fort utiles tout au long de la session.

Nos pensées et nos prières ont été avec le Mexique et avec sa population depuis la tragique catastrophe qui s'est abattue sur eux si récemment, et nous nous associons à tous ceux qui ont pris la parole ici avant nous pour leur présenter nos sincères condoléances. Puisse Dieu les assister en ces temps d'épreuves.

Mme Mauala (Samoa)

Au cours des 40 dernières années de l'histoire des Nations Unies, nous nous plaignons à relever l'importance croissante du rôle du Secrétaire général. Les secrétaires généraux ont apporté une contribution majeure à la paix et à la sécurité internationales et à la croissance des Nations Unies, et nous-mêmes, tout comme le monde, avons eu de la chance de voir des hommes d'une telle qualité occuper ce poste. Bien que leur travail de diplomatie discrète et difficile se soit souvent passé dans les coulisses, et soit donc resté peu connu, en cette année de réflexion ces efforts inlassables et dévoués ne devraient pas être oubliés.

Il est particulièrement opportun, en cette heure de reconnaissance pour notre organisation, que nous ayons un secrétaire général non seulement inlassable dans ses efforts pour la poursuite des principes qui sont les nôtres, mais dont la vision puissante nous offre des analyses approfondies de notre organisation, dans ses rapports annuels et ailleurs, avec des directives minutieuses que nous ferions bien d'étudier avec soin si nous voulons améliorer nos résultats passés.

Dans son rapport de 1982, le Secrétaire général faisait les commentaires suivants :

"L'Organisation ... n'a pu jouer le rôle efficace et décisif que la Charte envisageait ... pour elle". (A/37/1, p. 1)

Nous pensons que la principale raison en est l'absence de respect des principes consacrés par la Charte. Pour nous, il importe que ce respect soit rétabli.

Mme Mauala (Samoa)

Ces principes - l'égalité souveraine de tous les Etats Membres, l'universalité de leur affiliation, l'intégrité territoriale des Etats, le non-recours à la force, le règlement pacifique des différends et le droit des peuples à l'autodétermination - revêtent une grande importance pour nous et pour les autres petits Etats. Les petits pays insulaires en développement, avec leurs économies parfois fragiles, sont très souvent ballottés par des forces politiques et économiques qui échappent à leur contrôle et se sentent peut-être, pour citer un proverbe samoa, comme des oiseaux luttant contre le vent. Nous gardons notre foi dans les Nations Unies et restons attachés à un ordre international sûr et fort qui garantisse notre sécurité, et nous estimons que nous pouvons oeuvrer ensemble au règlement de nos problèmes et à l'amélioration du sort de nos peuples. Nous sommes de plus en plus conscients de l'importance des principes de la Charte dans notre région alors même que la menace de voir le monde sombrer dans la peur semble gagner du terrain.

Les îles Samoa se doivent d'exprimer devant cette instance leurs préoccupations constantes et leur inquiétude croissante devant les actions et politiques entreprises par certaines nations, dans le cadre d'activités et d'événements dont elles ont le contrôle dans la région du Pacifique sud.

Les peuples du Pacifique se sont catégoriquement déclarés opposés aux essais nucléaires dans leur région. Quelles que soient les raisons avancées par le Gouvernement français pour justifier ou légitimer les essais auxquels il procède, le fait est que ce sont les populations qui vivent dans cette région qui sont les plus exposées aux risques inhérents à ces dangereuses expériences. Aucune déclaration ne pourra nous satisfaire, aucune mesure de sécurité ne pourra constituer une garantie appropriée contre l'éventualité de dommages causés à l'environnement fragile dont les peuples du Pacifique sont lourdement tributaires, sans parler des dangers que nous ne connaissons pas encore et qui pourraient se faire jour dans les années à venir.

Le mépris total dont fait montre la France à l'égard de l'opposition exprimée par les peuples de la région du Pacifique demeure une source d'agitation et de déception dans la région. Qui plus est, elle est à l'origine de troubles et d'actes répugnants de sabotage et de violence internationale, activités qui jusqu'ici ne s'étaient jamais produites dans le Pacifique sud en temps de paix, en fait depuis la seconde guerre mondiale. Les intérêts égoïstes de la France

Mme Mauala (Samoa)

contaminent la région, à la fois géographiquement et moralement, et ce à des milliers de kilomètres de ses propres côtes.

Les progrès incertains vers la décolonisation de la Nouvelle-Calédonie contiennent de la même manière des germes de trouble et de menace pour la région. Les îles Samoa appuient l'appel lancé par le Forum du Pacifique sud en faveur de l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie et de sa rapide transition vers l'indépendance, conformément au droit naturel et aux aspirations de la population autochtone, et de manière à garantir les droits et intérêts de tous les habitants concernés de cette société multiraciale.

Nous demandons à la France qu'elle adopte les mesures nécessaires pour confirmer l'engagement qu'elle a pris de faire avancer la Nouvelle-Calédonie sur la voie significative de l'autodétermination. La mise en place de réformes électorales serait une claire manifestation de sa volonté d'aller dans ce sens.

Nous espérons que les aspects positifs que comportent les décisions françaises concernant la Nouvelle-Calédonie seront encore renforcés, et nous demandons à toutes les parties de s'abstenir de toute manifestation de violence et d'entreprendre un dialogue constructif en vue de parvenir à un règlement pacifique et durable des problèmes actuels de la Nouvelle-Calédonie. Nous avons connu une décolonisation pacifique dans notre région et un modèle de coopération énergique entre les puissances administrantes et les pays colonisés en vue de réaliser les objectifs élevés de la Charte des Nations Unies et ceux de la Déclaration sur l'octroi à l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Nous attendons de la France qu'elle participe pleinement au processus de décolonisation en Nouvelle-Calédonie et qu'elle amorce un développement significatif.

La décision prise par les Etats-Unis de négocier un accord régional sur les pêcheries avec les nations insulaires du Pacifique nous agréée. Nous espérons que cet accord gommara tous les différends passés au profit des uns et des autres.

Les problèmes que connaissent les régions proches de la nôtre nous préoccupent profondément. Les forces étrangères stationnées sur le territoire du Kampuchea et de l'Afghanistan doivent se retirer pour que l'on parvienne à des règlements auxquels les peuples de ces pays, ravagés par les conflits, pourront prendre part et qu'il leur soit enfin permis de retrouver une vie normale.

Eu égard à la situation au Kampuchea, nous nous félicitons des efforts déployés par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) visant à créer

Mme Mauala (Samoa)

des conditions propices aux négociations et aux activités de bons offices de la Malaisie et de l'Indonésie. Nous appuyons le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie dans la recherche d'une solution et nous espérons qu'un accord sur l'ouverture de négociations pourra être rapidement réalisé.

Nous nous félicitons que les entretiens séparés qui ont lieu sur la question de l'Afghanistan sous les auspices du Secrétaire général se poursuivent. Nous appuyons pleinement ce processus et nous espérons le voir aboutir au retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan dès que possible.

Eu égard au problème de la péninsule coréenne, nous pensons qu'il importe d'encourager les pourparlers entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, si l'on veut s'engager véritablement vers une réduction des tensions, et nous sommes heureux de constater que la voie au dialogue est ouverte. Nous comprenons que la République de Corée souhaite devenir membre à part entière des Nations Unies. Nous estimons que la réalisation de l'universalité est un principe si fondamental de notre organisation que nous devrions toujours être prêts à respecter les aspirations de ceux qui souhaitent se joindre à nous en tant que Membres des Nations Unies. Ainsi, nous appuyons l'accession, en tant que Membres, à l'Organisation de tous les pays qui le souhaitent et qui sont prêts à adhérer aux principes de la Charte. Nous estimons que la République de Corée répond à ces conditions.

Bien qu'éloignés, les conflits au Moyen-Orient n'en sont pas moins également pour nous une source d'inquiétude. Ces derniers mois, les nouvelles initiatives et propositions qui ont été faites au sujet du conflit arabo-israélien semblaient offrir des possibilités de négociation, et nous espérons qu'il s'ensuivrait quelque mouvement positif. Nous sommes donc déçus qu'aucune suite n'y ait été donnée. Nous sommes également consternés de voir les tensions s'exacerber dans la région du fait du récent raid israélien contre le territoire tunisien. Tout en condamnant vigoureusement le terrorisme international quelle qu'en soit la forme et quel que soit le lieu où il se produit, nous estimons que rien ne peut excuser l'attaque d'Israël contre un autre pays souverain qui, depuis longtemps, demeure fidèle aux principes de l'Organisation. Nous déplorons cet acte qui constitue une violation du droit international et qui porte tort au processus de paix dans la région.

Mme Mauala (Samoa)

La situation au Liban et la guerre entre l'Iran et l'Iraq, où se perpétuent des luttes fratricides, nous attristent. Nous demandons à ceux qui continuent d'encourager ces conflits, en s'ingérant dans les affaires intérieures ou en vendant des armes, de cesser ces activités qui, comme ils le savent, ne font qu'aggraver les conflits et rendre plus difficile le relâchement des tensions.

Le régime inique de l'apartheid a toujours renfermé en lui-même les germes de sa propre perte. Les tensions qui s'amplifient de façon alarmante en Afrique du Sud du fait de la violence et de la destruction accrues, laissent présager une fin catastrophique si le Gouvernement d'Afrique du Sud ne tient pas au moins compte des multiples mises en garde qui lui ont été adressées. La perversité dont fait montre l'Afrique du Sud, qui refuse de suivre la voie de la collaboration raciale autrement que par les chemins les plus tortueux, attire la colère légitime de la communauté internationale. On ne saurait attendre plus longtemps. Les îles Samoa sont prêtes à entériner toutes les mesures positives en vue d'obtenir la pleine participation de tout le peuple d'Afrique du Sud à son gouvernement.

De même, en Namibie, la lenteur et les hésitations de l'Afrique du Sud ont trop longtemps éprouvé la patience internationale. Ceci doit cesser.

Malheureusement, les tensions qui se sont accrues ces dernières semaines dans de nombreuses parties du monde pourraient nous faire vivre de sombres jours. Une lueur d'espoir se dessine toutefois dans au moins une de ces régions. Le sommet entre les superpuissances constitue une occasion de revenir à une détente qui pourrait considérablement réduire les tensions internationales. C'est une occasion qu'il nous faut saisir, car elle pourrait ne pas se représenter. Une percée vers le contrôle des armements doit être réalisée maintenant avant que la technologie des deux parties ne deviennent trop perfectionnée pour permettre des procédures de contrôle. Nous prions instamment les Etats-Unis et l'Union soviétique d'accorder une pause au monde. Le Secrétaire général l'a très justement mis en évidence lorsqu'il a déclaré : "De quel droit décident-ils du sort de l'humanité?" Au sein de la Commission sur le désarmement et dans d'autres instances des Nations Unies, le reste de l'humanité doit, par l'intermédiaire de ses gouvernements, faire clairement comprendre aux superpuissances qu'elles n'ont pas le droit de continuer à compromettre la vie des peuples du monde, et qu'elle espère les voir consentir un effort authentique et responsable en vue d'un accord sur une réduction réelle de leurs détestables arsenaux.

Mme Mauala (Samoa)

Ceci permettra à d'autres de s'associer au processus pour qu'il puisse devenir multilatéral. Le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, doit être un processus multilatéral car les effets d'un holocauste nucléaire seront ressentis par les plus éloignés d'entre nous - lorsque les baleines se battent le kraken s'éveille, - et lorsque le monstre nucléaire se déchaînera, on ne pourra pas l'arrêter. Non seulement il faut réduire et en fin de compte détruire les armes nucléaires existantes, mais il faut également mettre un terme à la production et à la prolifération de ces armes. A cette fin, nous demandons instamment, comme tous les Etats dotés d'armes nucléaires l'ont demandé au cours de la récente Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que soit parachevé de toute urgence le traité global sur l'interdiction des essais afin d'interdire tous les essais, dans tous les environnements, pour toujours et nous insistons sur la nécessité absolue d'une adhésion universelle et stricte au Traité sur la non-prolifération nucléaire. Nous sommes encouragés par la décision prise par la Chine de s'associer à l'AIEA et également de participer aux travaux sur l'interdiction globale des essais nucléaires lorsqu'ils débiteront au Comité du désarmement et nous prions instamment les autres membres de faire de même.

La profonde préoccupation de notre région devant ces questions nucléaires s'est récemment manifestée lorsque les chefs de gouvernement du Forum du Pacifique sud ont entériné à l'unanimité le Traité faisant du Pacifique sud une zone dénucléarisée. Le Traité interdit la fabrication, les essais, la mise en place ou l'utilisation des explosifs nucléaires dans le Pacifique sud. Le Traité, il est important de le noter, a été ouvert à la signature, le 6 août, jour d'Hiroshima. Ce traité reflète le souhait manifesté par les peuples du Pacifique sud de vivre dans un Pacifique où nos cieux ensoleillés ne soient pas assombris par un hiver nucléaire et où nos mers ne soient pas souillées par la fange nucléaire. La zone du Pacifique sud ainsi que les zones contiguës couvertes par le Traité de Tlatelolco et par le Traité de l'Antarctique prouvent qu'une partie importante de l'hémisphère sud souhaite mettre un terme à la diffusion des armes nucléaires et vivre à l'abri de leur menace. Nous sommes heureux qu'il y ait eu des propositions analogues dans d'autres régions du monde, en particulier de nos voisins de l'ANASE. Nous espérons que les Etats nucléaires deviendront en temps opportun parties aux protocoles pertinents du Traité.

Pour terminer, nous souhaitons réaffirmer notre foi en les Nations Unies et réaffirmer notre fidélité à la Charte et à ses principes. En réfléchissant

Mme Mauala (Samoa)

aux 40 dernières années, nous pensons que les cyniques et les détracteurs devraient garder à l'esprit la façon dont le monde se présenterait aujourd'hui sans les Nations Unies. Il est difficile d'imaginer aujourd'hui un monde sans forum multilatéral qui offre un lieu de réunion neutre où les pays qui ont des divergences peuvent se réunir en privé loin des pressions publiques, une instance où l'on peut non seulement discuter des questions internationales mais où les pays qui ont peu de missions à l'étranger peuvent se réunir dans un cadre amical avec d'autres pays et avec des responsables de l'aide internationale, une instance où les pays doivent défendre leurs actions mais où ils ont également l'occasion d'échanger leurs points de vue et de faire connaître leurs déceptions; il est également difficile d'imaginer le monde privé du calme diplomatique et des bons offices d'une personnalité internationale aussi objective que le Secrétaire général, et privé des forces de maintien de la paix chargées de favoriser des conditions propres à encourager la paix. En l'absence de tout cela, le monde pourrait être beaucoup plus menaçant et les individus ne jouiraient pas de la même liberté ni des mêmes droits.

Il suffit seulement d'imaginer combien serait différente la vie quotidienne si les Nations Unies n'avaient jamais existé pour comprendre comment leurs effets se sont répercutés jusqu'aux racines de nos sociétés si éloignées soient-elles. Il n'y aurait pas eu d'institution pour parrainer les réunions internationales qui ont éveillé la conscience mondiale et qui ont eu des effets pratiques de grande portée. Des conférences comme, par exemple, la Conférence de Nairobi sur les femmes qui a connu tant de succès récemment et beaucoup d'autres. Il n'existe pas de pays sur cette planète qui n'ait bénéficié des programmes parrainés par les Nations Unies dans les domaines de la sécurité aérienne, de la santé publique, du contrôle des stupéfiants et de la protection de l'environnement pour n'en citer que quelques-uns. Imaginez le monde sans le Programme des Nations Unies pour le développement avec son assistance technique, la FAO avec son assistance agricole, l'OMS qui grâce à son système mondial de dépistage et, ses équipes de vaccination est parvenue à l'éradication de la variole, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) avec ses activités de planification familiale et son aide au recensement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) avec ses programmes culturels et d'éducation, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) avec sa

Mme Mauala (Samoa)

révolution en faveur de la survie des enfants qui offre tant d'espoir et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui offre son assistance aux sans-abri et aux personnes déplacées. Il y a également les activités parallèles menées par des institutions internationales de financement telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale qui favorisent la stabilité économique, le développement ordonné et une croissance à long terme. Sans toutes ces activités, le monde serait beaucoup plus misérable et souffrirait encore davantage de la pollution, des maladies et des catastrophes.

J'ai dû laisser de côté de nombreuses questions dans cette déclaration mais il convient de nous rappeler toutes les réalisations positives des Nations Unies et tout ce que l'on tient aujourd'hui pour acquis. Progressons donc vers l'avenir non pas en songeant nostalgiquement au passé mais en profitant des réalisations dont les Nations Unies peuvent être fières à juste titre.

M. AMEGA (Togo) : Je voudrais tout d'abord joindre ma voix à celle des éminentes personnalités et des délégations qui m'ont précédé pour renouveler les vives et sincères sympathies ainsi que la ferme solidarité du peuple et du Gouvernement togolais au peuple et au Gouvernement du Mexique à la suite du grave tremblement de terre qui a récemment endeuillé leur pays et leur capitale. L'ampleur des dommages subis, les pertes en vies humaines et les souffrances qui en résultent nous touchent profondément. C'est pourquoi nous soutenons vivement les résolutions de l'Assemblée générale et encourageons activement tous les efforts mobilisés par toute la communauté internationale pour leur venir en aide.

L'une des grandes leçons de la deuxième guerre mondiale a été la nécessité de transcender les barrières politiques, idéologiques et socioculturelles en vue de consolider la paix et la sécurité internationales et de promouvoir le progrès économique et social de l'humanité. C'est à cette fin que l'Organisation des Nations Unies a été créée voici 40 ans.

En tant que symbole de la détermination de l'homme de se prémunir définitivement contre les nouvelles tentations de conquête et de domination, l'Organisation des Nations Unies figure au rang des ambitions les plus nobles que le génie humain ait jamais conçues. Cette ambition, soutenue par la puissante volonté commune des nations fondatrices, et jalousement entretenue par l'ensemble de la communauté internationale a résisté aux épreuves du temps, conservant ainsi toute sa légitimité.

M. Amega (Togo)

La présente session de l'Assemblée générale se tient au cours d'une année à l'actif de laquelle l'histoire consignera dans ses pages glorieuses, comme des éléments de très grande portée, le trentième anniversaire de la fondation du Mouvement des pays non alignés, le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies et la proclamation de l'Année internationale de la paix, étape importante donc, la quarantième session doit porter la marque de notre fidèle attachement à la pérennité des nobles idaux qui nous rassemblent, ainsi que le sceau de notre ferme engagement à oeuvrer au renforcement de l'efficacité de notre commune entreprise. Aussi la réalisation des missions essentielles assignées à notre Organisation mériterait-elle de subir un double regard rétrospectif et prospectif. A ce sujet, il est réconfortant de constater que, de par l'étendue de son champ d'activités et la multiplicité de ses fonctions, l'Organisation des Nations Unies s'est affirmée comme l'outil indispensable au maintien d'un relatif équilibre global dans le monde.

M. Amega (Togo)

Cet équilibre global a largement bénéficié de la prise de conscience et de la reconnaissance par tous les Etats Membres et tous les peuples, de la validité des principes et objectifs de notre organisation, singulièrement de l'importance de la paix, de la sécurité, de la dignité humaine et de la coopération internationale. Comme nous le savons, le renforcement de cet équilibre dépend de la volonté politique de tous les Etats Membres de respecter les décisions de l'Organisation des Nations Unies.

Il est également réconfortant de relever que, grâce à l'accroissement continu du nombre des Etats Membres qui aujourd'hui a plus que triplé, notre organisation a nettement confirmé non seulement sa valeur universaliste, mais aussi l'irrésistible puissance de ses idéaux. Voilà autant de motifs de fierté et de satisfaction qui sous-tendent notre appréciation des rôle et place de l'ONU dans un monde en perpétuelle mutation.

Toutefois, l'arbre ne saurait cacher la forêt, car 40 ans sans cataclysme généralisé, 40 ans sans nouvelle guerre mondiale ne sont pas synonymes de 40 ans de paix absolue, de sérénité et d'harmonie profonde auxquelles rêvaient les fondateurs de notre organisation.

En effet, la prise de conscience des dangers d'une troisième guerre mondiale et la nécessité de prévenir celle-ci a eu pour conséquence et réplique, la recherche savante et l'utilisation de formes plus subtiles de confrontation.

Quoi d'étonnant si, de ce fait, la communauté internationale a connu en 40 ans la prolifération et la sophistication des menaces contre la paix, la survivance de la politique de domination sur les plans économique, financier et militaire et l'accroissement du fossé entre les pays riches et les pays pauvres? N'y a-t-il pas là autant de brèches dans l'efficacité du système des Nations Unies et autant de preuves que le multilatéralisme est en crise?

En m'inspirant des considérations liées au contexte historique dans lequel se tiennent les présentes assises, j'ai pleinement conscience du poids considérable des responsabilités qui viennent d'être confiées au Président, par une admirable unanimité, de présider les travaux de la quarantième session. Le hasard a voulu que ce soit à M. Jaime de Piniés, un des représentants permanents les plus autorisés, que revienne cette charge.

Averti de sa riche et solide expérience de diplomate, expérience faite de perspicacité, de pondération et de sagesse, j'ai l'intime conviction que cette

M. Amega (Togo)

session connaîtra un succès exceptionnel à la dimension de ce quarantième anniversaire. Il vient d'un pays, l'Espagne, avec lequel le Togo entretient des liens de profonde amitié et dont la géographie et l'histoire constituent le gage d'une meilleure compréhension des autres civilisations et des autres peuples. Voilà pourquoi, en le félicitant chaleureusement pour sa brillante élection, je l'assure de l'entière coopération de ma délégation pour un heureux accomplissement de son exaltante mission.

Nous avons encore en mémoire le climat de sérénité, de courtoisie et de dialogue qui a marqué la trente-neuvième session de notre assemblée. Cet état de fait, qui constitue sans doute le signe d'une évolution positive qu'il faut souhaiter continue, s'explique par un certain degré de maturité auquel semble désormais avoir accédé notre assemblée, et surtout par l'important capital de clairvoyance, de pragmatisme et de sens de la mesure, investi par S. Exc. M. Paul Lusaka, dans la conduite de la trente-neuvième session. A cette présidence comme à celle du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, M. Lusaka a fait preuve d'un enthousiasme et d'un dévouement qui témoignent de sa foi profonde dans les nobles idéaux de l'ONU. Une telle disponibilité honore à la fois son pays et toute l'Afrique qui lui doivent un vibrant hommage. Une telle disponibilité requiert de notre auguste assemblée de très vives félicitations.

Pour être d'une efficacité soutenue, l'action de notre commune entreprise doit reposer également, nous le savons, sur les initiatives opportunes d'une de ses grandes pièces maîtresses, le Secrétaire général. A cet égard, il me paraît juste d'accorder à S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar son tribut de félicitations pour l'originalité et la rigueur qu'il a su imprimer à la conception de sa haute fonction et à son style de travail. N'en déplaise à sa touchante modestie, ma délégation apprécie pleinement les multiples efforts qu'il déploie dans la recherche inlassable de solutions aux problèmes douloureux qui surgissent de façon ponctuelle dans le tiers monde, tels les conflits fratricides en Asie et au Moyen-Orient ainsi que les calamités naturelles en Afrique, en Amérique latine, etc.

S'il est vrai que, pendant 40 ans, le monde n'a pas connu de cataclysme généralisé, c'est que la guerre a changé de nature, d'ampleur et de théâtre d'opération. Ainsi, la confrontation directe et généralisée a laissé la place à la prolifération de conflits dans le tiers monde. Véritables guerres locales par

M. Amega (Togo)

procuration, ces conflits reflètent pour la plupart les antagonismes qui opposent les grandes puissances sans pour autant entamer leur attachement à la sauvegarde de la paix entre elles.

Or, la paix ne saurait souffrir aucun monopole puisqu'elle est le bien indivisible, le bien le plus précieux de l'humanité et la cause première défendue par l'ONU. Aussi importe-t-il que les situations conflictuelles qui subsistent encore çà et là dans le monde fassent l'objet de la part de tous les Etats Membres d'un examen approfondi devant déboucher sur des solutions acceptables pour toutes les parties concernées, c'est-à-dire des solutions inspirées de tolérance, de compréhension mutuelle et d'une volonté de coopération sincère.

Dans cette optique et dans la perspective de la proclamation de l'Année internationale de la paix, le respect du droit des peuples à la paix requiert à l'heure actuelle que l'Asie soit débarrassée des forces d'invasion et des affrontements fratricides et que l'Afrique soit totalement libérée du colonialisme, de l'apartheid, ainsi que des ingérences extérieures.

Le respect du droit des peuples à la paix exige également que le Moyen-Orient parvienne à la cohabitation de tous ses peuples sans distinction de race, de religion, de conviction politique, dans le cadre d'Etats indépendants et souverains et, enfin, que l'Amérique du Sud soit débarrassée des derniers vestiges du colonialisme.

La situation de fait accompli qui s'observe aujourd'hui en Asie risque, à terme, de ternir l'image de marque de notre organisation en remettant en cause sa crédibilité et son autorité morale.

Les moyens militaires impressionnants déployés par les forces étrangères en Afghanistan pour briser la résistance populaire indiquent clairement leur volonté de subjuguier ce pays membre à part entière du Mouvement des non-alignés. De ce fait, l'indifférence manifestée par la puissance concernée à l'égard des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale réclamant le retrait inconditionnel des troupes étrangères d'Afghanistan, ne doit nullement éteindre notre détermination quasi unanime à lutter par toutes les voies légales en vue d'assurer la mise en oeuvre complète des résolutions de l'Assemblée générale.

En poursuivant la lutte de résistance sous la direction courageuse du prince Norodom Sihanouk contre les troupes d'occupation étrangères, le Gouvernement de

M. Amega (Togo)

coalition du Kampuchea démocratique a apporté la preuve qu'aucun sacrifice ne devrait être épargné pour recouvrer la liberté, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea.

Cette résistance héroïque des combattants de la liberté nécessite donc de la part de toute la communauté internationale un soutien accru jusqu'au jour où le Kampuchea démocratique retrouvera son indépendance totale. En ce qui le concerne, mon pays soutient résolument cette lutte et adhère à toutes initiatives pertinentes visant à résoudre le problème kampuchéen. C'est pourquoi le Togo a tenu à se porter coauteur de la résolution sur le Kampuchea.

L'échec des multiples tentatives de règlement du conflit irano-iraquien traduit la dangereuse escalade atteinte par les hostilités.

M. Amega (Togo)

Il est très préjudiciable pour la paix et la sécurité internationales que l'excès de nationalisme et de calculs géopolitiques transforme ce conflit en une sorte de guerre totale englobant, sans distinction ni ménagement, objectifs civils et militaires, villes et campagnes.

De surcroît, il est extrêmement préoccupant d'observer que cinq ans d'affrontements sanglants et générateurs de considérables pertes en vies humaines et de dégâts matériels ne semblent nullement avoir entamé les prétentions de chaque partie à une victoire militaire qui s'avère objectivement illusoire.

Il est donc grand temps que les dirigeants iraniens et irakiens arrêtent les hostilités et admettent que l'ouverture de négociations est la seule voie réaliste pour un règlement équitable de leur différend.

Il est également temps que les Nations Unies envisagent des mesures en vue de décourager les marchands de canons qui continuent d'approvisionner ce foyer de tension.

Pour avoir suivi avec intérêt les tentatives de médiation entreprises par le Secrétaire général de l'ONU, mon pays considère que la poursuite de cette initiative est susceptible de contribuer au règlement pacifique du conflit irano-irakien.

La sauvegarde et le renforcement de la paix dans le continent asiatique exigent que le peuple coréen, après 40 ans de division, de méfiance et d'affrontements, retrouve la concorde dans le cadre d'un Etat réuni de façon pacifique et indépendante. A cet effet, il est vivement souhaitable que la volonté manifeste de dialogue des dirigeants nord-coréens trouve rapidement un écho favorable auprès des autorités sud-coréennes. A cet égard, le Gouvernement togolais soutient le plan en trois points proposé par la partie nord-coréenne pour la réunification du pays.

Les zones d'effervescence qui persistent sur le continent africain procèdent de convoitises, d'ingérences extérieures et d'habiles calculs géopolitiques. Pour la stabilité de l'Afrique elle-même, comme pour un meilleur équilibre dans le monde, l'apaisement et l'extirpation de ces tensions sont une tâche impérieuse et urgente qui revient aux Etats africains et à la communauté internationale.

S'agissant du Sahara occidental, le Togo soutient les résolutions pertinentes de l'OUA et des Nations Unies, et lance un appel aux parties concernées pour qu'elles engagent des négociations en vue de régler pacifiquement ce conflit.

M. Amega (Togo)

Quant à la crise tchadienne, elle préoccupe toujours au plus haut point le Gouvernement togolais. Aussi, mon pays invite-t-il la communauté internationale à soutenir les efforts de la Conférence de Brazzaville tendant à l'engagement de négociations directes entre le Gouvernement légal du Tchad et toutes les tendances de l'opposition.

Sous la pression de la farouche résistance des combattants de la liberté et des condamnations de la communauté internationale ainsi que de l'opinion publique mondiale, de sérieuses brèches apparaissent dans le système d'apartheid.

Ainsi, après l'échec patent de la politique de bantoustanisation et des réformes institutionnelles, des membres éminents du parti au pouvoir reconnaissent la grave contradiction interne du régime blanc et l'aberration de la doctrine d'apartheid.

Dans un tel contexte, la poursuite de la répression féroce contre la majorité noire et les manoeuvres déstabilisatrices contre les pays voisins de l'Afrique du Sud témoignent de la panique d'un pouvoir raciste acculé au désespoir, conscient qu'il est d'être arrivé à un tournant de son histoire : ou bien l'apartheid se désintègre progressivement de l'intérieur, ou bien il sera détruit dans la violence et sous l'effet de facteurs externes.

Placé devant un tel dilemme, le régime sud-africain, atteint dans sa consistance même, multiplie les actes d'agression notamment ses dernières interventions en Angola comme pour défier l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale.

Mon pays se tient aux côtés du Gouvernement et du peuple angolais, soutient leur lutte, et condamne fermement le régime raciste d'Afrique du Sud pour sa politique d'oppression, de répression sociale et d'agression.

L'heure est donc propice à l'intensification de pressions multiformes sur l'Afrique du Sud, y compris l'utilisation de sanctions économiques. A cet égard, il convient de saluer les initiatives de la Chambre des représentants et du Sénat des Etats-Unis d'Amérique d'adopter un projet de loi prévoyant de telles sanctions et de souhaiter que ce projet soit voté et obtienne force de loi pour servir d'exemple à d'autres pays.

Les restrictions commerciales décidées à l'encontre du régime d'apartheid par les pays scandinaves et le Canada suivis par d'autres pays peuvent s'avérer utiles, et la décision de la France de geler ses investissements en Afrique du Sud est encourageante. Ces mesures servent de sérieux avertissement au gouvernement raciste.

M. Amega (Togo)

Nous saluons ici, le courage et la détermination de ces gouvernements pour le train de mesures prises contre ce régime qui fait honte à l'humanité tout entière. Nous sommes reconnaissants à la France pour ses heureuses initiatives au sein du Conseil de sécurité.

Nous savons également gré aux autres membres du Conseil pour l'appui qu'ils ont apporté aux initiatives françaises.

En tant que moyens d'isolement du régime d'apartheid, les sanctions économiques s'avèrent d'autant plus opportunes qu'elles sont susceptibles de débloquent le processus de décolonisation de la Namibie.

Certes, le Conseil de sécurité condamne à l'unanimité l'installation en Namibie d'un gouvernement intérimaire par l'Afrique du Sud et recommande des sanctions économiques volontaires contre le régime d'apartheid. Il reste cependant indispensable que des pressions directes s'exercent sur le gouvernement de Pretoria pour l'obliger à abandonner cette nouvelle manoeuvre néo-colonialiste et à reconnaître comme seule valable une indépendance octroyée dans le cadre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et en dehors de tout lien avec le retrait des troupes cubaines d'Angola.

Que le Moyen-Orient ait désormais acquis la réputation inquiétante de zone en éruption quasi permanente, voilà une situation qui s'impose comme l'un des défis les plus graves que notre organisation ait à relever impérativement.

La guerre civile au Liban comporte trop d'images d'horreur, d'exactions et de génocide pour qu'on se contente seulement d'élever des voix pour la déplorer.

Au moment où un peuple se meurt et où un pays est en train de tomber en ruines, il importe que notre mur d'indifférence hypocrite et de silence coupable s'affaisse pour que nous reconsidérons le mandat confié à la FINUL dans le sens du renforcement de sa capacité de maintien de la paix.

Pour avoir quelque chance de succès, cette opération devrait obtenir la coopération dynamique des puissances impliquées directement et de façon occulte dans la guerre civile libanaise ainsi que l'aval des dirigeants libanais. L'exacerbation des antagonismes qui s'y affrontent rend encore plus délicate et douloureuse l'éternelle question palestinienne.

Le récent bombardement du siège de l'OLP à Tunis, par l'aviation israélienne au mépris de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un pays Membre de notre organisation, et en violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international, risque d'élargir le conflit à d'autres

M. Amega (Togo)

Etats de la région. Mon gouvernement apporte son ferme soutien et sa solidarité au Gouvernement et au peuple tunisiens.

Dans la perspective d'un règlement équitable du problème palestinien, ma délégation soutient l'idée d'une conférence internationale regroupant toutes les parties intéressées, y compris les grandes puissances.

A la faveur d'innovations scientifiques et techniques décisives, l'industrie d'armement a connu une expansion telle que nous enregistrons aujourd'hui la production et le stockage d'une impressionnante panoplie d'armes.

Fait inquiétant, la capacité de destruction de ces armes les rend sans commune mesure avec toutes celles utilisées pendant les deux grandes guerres, notamment les bombes d'Hiroshima et de Nagasaki.

Dans ce contexte, la prochaine proclamation de l'Année internationale de la paix doit inciter la communauté internationale et en particulier les principaux producteurs d'armements à faire face à leurs responsabilités. Même si les impératifs de défense de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale justifient l'existence, l'équipement et l'entretien d'une armée nationale dans chaque pays, le commerce des armes doit cesser de dépendre exclusivement de la logique du profit et des motivations politico-idéologiques pour se soumettre aussi à une éthique socio-humanitaire. La réglementation dont ce commerce devrait faire l'objet implique l'utilisation de critères sélectifs susceptibles d'éviter à l'avenir des risques de conflits dans les foyers de tension et dans les zones d'hostilité potentielle.

M. Amega (Togo)

Le renforcement de la sécurité internationale impose aux superpuissances le devoir de poursuivre leur dialogue avec persévérance, en vue de conclure des accords en matière de désarmement nucléaire, afin d'atténuer le climat de méfiance qui continue de prévaloir entre elles. La campagne mondiale en faveur du désarmement doit s'intensifier pour sensibiliser l'opinion internationale aux dangers de l'équilibre de la terreur. La paix étant un bien commun, il importe que chaque Etat contribue efficacement à la mise en oeuvre des objectifs de cette campagne.

C'est dans cette optique que mon pays a organisé en août 1984 un Séminaire national sur la paix et le désarmement, qu'il a abrité, en janvier 1985, la Conférence internationale sur la paix et les droits de l'homme et, enfin, la Conférence régionale sur la sécurité, le désarmement et le développement, qui vient de se tenir du 13 au 16 août dernier à Lomé. A cet égard, il convient de noter que cette dernière conférence a adopté la Déclaration et le Programme d'action dits de Lomé, en vue de la mise en oeuvre des objectifs de sécurité, de désarmement et de développement.

Le reprise de la croissance économique constatée depuis deux ans dans certains pays développés n'a pas entraîné les effets bénéfiques escomptés sur la situation économique internationale. La crise économique internationale s'est au contraire globalement aggravée, en particulier dans les pays en développement. En effet, la situation économique de ces pays a continué de se détériorer gravement sous l'action conjuguée de la récession de 1980 et des politiques restrictives appliquées par les pays développés dans les domaines du commerce, de la monnaie et des finances. Dans le domaine du commerce international, et en violation de la déclaration adoptée par la Réunion ministérielle du GATT qui s'est tenue en 1982, certains pays développés continuent d'appliquer des politiques protectionnistes caractérisées par la multiplication des entraves tarifaires et non tarifaires à la liberté du commerce.

De ce fait, les marchés sur lesquels les pays en développement peuvent écouler leurs produits se raréfient tandis que, par ailleurs, les prix des matières premières exportées par ces pays ont globalement baissé de plus de 10 p. 100 en deux ans, traduisant la volonté des pays développés de laisser se poursuivre la détérioration scandaleuse des termes de l'échange et l'élargissement du fossé entre pays riches et pays pauvres. A cet égard, ma délégation soutient la proposition

M. Amega (Togo)

relative à la tenue d'un nouveau round de négociations au GATT, qui doit permettre de résoudre les problèmes qui se posent dans le domaine du commerce international, en prenant en compte la situation particulière des pays en développement.

S'agissant du système généralisé de préférences en faveur des pays en développement, ma délégation estime qu'il est nécessaire de le reconfirmer et de le renforcer sans référence à une clause de réciprocité.

Dans les domaines monétaire et financier, le système monétaire international demeure incapable de résoudre les principaux déséquilibres financiers auxquels les pays en développement sont confrontés. Les taux d'intérêt sont encore excessivement élevés, et le fardeau de la dette a dépassé le seuil du supportable. L'évolution du service de la dette a abouti à l'un des paradoxes les plus frappants de notre temps. En effet, les pays en développement, qui sont ceux-là mêmes qui ont le plus besoin de ressources financières pour leur développement économique et social, sont devenus, en 1984, des exportateurs nets de capitaux vers les pays développés. Notre pays soutient la solution aux problèmes de la dette extérieure adoptée par la vingt et unième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. Si le principe de remboursement est acceptable, force est de reconnaître que ce remboursement ne devrait pas avoir des répercussions sur la situation socio-économique si précaire des pays en développement. Aussi le remboursement de la dette est désormais lié à l'amélioration de la situation économique dans les pays du tiers monde en général, et en Afrique en particulier.* Parallèlement, les ressources financières des institutions internationales de développement continuent de diminuer, accentuant la crise de la coopération multilatérale.

Les problèmes du commerce, de la monnaie, des finances et du développement sont étroitement liés. C'est pourquoi les pays en développement ont pris, il y a six ans, l'initiative de demander le lancement de négociations globales sur la coopération économique pour le développement. Malgré les efforts et les concessions des pays en développement, la question du lancement des négociations globales est toujours dans l'impasse, en raison du manque de volonté politique des pays développés et plus précisément de leur volonté de continuer à s'accrocher aux privilèges que leur confère un ordre économique international anachronique.

Cette année, à Luanda, les ministres des affaires étrangères des pays non alignés ont lancé un appel aux pays développés pour qu'ils acceptent enfin

* Le Président assume la présidence.

M. Amega (Togo)

d'entamer avec les pays en développement les négociations globales, selon la formule en deux étapes proposée par le septième Sommet des non-alignés, à New Delhi. Ma délégation espère que les pays développés saisiront l'occasion du quarantième anniversaire de la création de notre organisation pour répondre favorablement à cet appel et engager au cours de la présente session ces négociations si longtemps attendues.

En attendant le début des négociations globales et l'aboutissement de celles-ci, il importe de prendre des mesures immédiates et urgentes en faveur des pays en développement. C'est pourquoi le Togo soutient également la convocation, le plus tôt possible, d'une conférence internationale sur les questions monétaires et financières, en vue de régler, entre autres, les problèmes de la dette et du financement du développement.

Dans la sombre situation économique des pays en développement, l'Afrique occupe une place particulière. Les manifestations inquiétantes de la crise économique mondiale en Afrique se sont considérablement aggravées sous les effets conjugués de la sécheresse, de la désertification et de la chute des prix des matières premières exportées par le continent. A cette occasion, la communauté internationale a fait preuve d'une solidarité réconfortante en apportant une aide multiforme aux populations sinistrées. Ma délégation voudrait ici remercier les pays amis de l'Afrique ainsi que toutes les personnes dont la générosité, l'imagination créatrice et la diligence ont permis de soulager les victimes des calamités naturelles en Afrique. Mais il ne suffit pas de s'attaquer aux situations d'urgence. Il importe également que la communauté internationale adopte des mesures appropriées en vue de soutenir les pays africains dans leurs efforts de développement à moyen et à long terme. Pour leur part, les chefs d'Etat africains, réunis à Addis-Abeba, dans le cadre du vingt et unième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, ont pris leurs responsabilités. Il reste à la communauté internationale de prendre les siennes. A cet égard, ma délégation soutient la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la situation économique critique en Afrique. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale pourrait se tenir dès le début de l'année prochaine.

La quarante-deuxième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 10 au 17 juillet 1985, a adopté une résolution par laquelle elle a déclaré que

M. Amega (Togo)

l'Antarctique doit être le patrimoine commun de l'humanité. Cette résolution vise à étendre la coopération internationale à la région de l'Antarctique, dans l'intérêt de toute l'humanité. Nous lançons un appel à tous les Etats pour qu'ils examinent cette question au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale avec toute la considération qu'elle mérite.

Les hommes et les femmes qui ont survécu aux horreurs indicibles de la guerre apprécient sans doute beaucoup mieux que nous la valeur inestimable de la liberté, de la dignité humaine et de la paix. Les hommes et les femmes qui ont vu leurs pays renaître des cendres et retrouver un essor économique favorisé par l'assistance d'autres pays amis n'ont guère besoin de démonstrations académiques pour professer leur foi dans la solidarité entre les peuples et l'interdépendance des nations. Plus que toute autre considération, le témoignage de ces hommes et de ces femmes confirme la justesse des idéaux qui ont présidé à la fondation de notre organisation. Mieux que toute théorie, le témoignage de ces hommes et de ces femmes instruits par l'expérience de l'histoire est susceptible de consolider notre conviction quant à la nécessité d'oeuvrer sans relâche à la sauvegarde et à la concrétisation des nobles principes et objectifs de l'ONU.

M. Amega (Togo)

Quarante ans d'existence de notre communauté nous enseignent que les voix réellement les plus influentes sont celles qui, fortes de leurs atouts économiques, financiers et militaires, savent s'harmoniser dans la recherche de solutions appropriées aux problèmes multiples et complexes de notre temps.

Aussi, pour dépasser durablement son niveau fragile et précaire, l'équilibre actuel du monde devra-t-il dépendre prioritairement des efforts concertés de tous les pays épris de paix, grands ou petits, et plus particulièrement des efforts du Mouvement des pays non alignés qui se veut un instrument essentiel de renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Pour que ce mouvement prenne une part plus grande dans la résolution des questions brûlantes qui concernent notre organisation, pour qu'il puisse défendre mieux que quiconque le respect des nobles idéaux des Nations Unies, il est vraiment urgent et impérieux pour nous de renforcer notre unité, notre cohésion et notre solidarité.

C'est donc à la consolidation des structures du Mouvement, à l'extirpation des querelles intestines, à l'accroissement et à la diversification de la coopération Sud-Sud que le Togo, par mon humble voix, convie tous les pays non alignés.

Si le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies peut faire naître de nouveaux espoirs quant au renforcement de la paix et de la confiance mutuelle entre les nations et à l'avènement d'une coopération plus juste et plus équitable, notre organisation aura confirmé plus que jamais sa raison d'être.

Si le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies est honoré par quelques signes annonciateurs de l'extinction progressive des foyers de tension actuels, du déblocage effectif des négociations sur le désarmement nucléaire, et de la refonte partielle des relations économiques internationales, l'on aura la preuve que les hommes et les femmes de cette terre, que nous voulons paisible pour tous, ont beaucoup plus conscience qu'il n'y paraît de leur commune destinée.

La séance est levée à 12 h 35.